



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2023

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Les volumes facturés.....	5
II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.4 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	7
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL).....	7
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES TRAVAUX ET PROJETS.....	11
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	12
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	12
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	12
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés.....	12
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	14
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	14
VII.1.1 - Préambule.....	14
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	14
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
VII.1.4 - Les taxes.....	15
VII.1.5 - Récapitulatif.....	15
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	17
VII.2.2 - Compte administratif.....	18
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	18
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
 Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance	21
A2 – Informations Agence de l'Eau	25

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capien, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

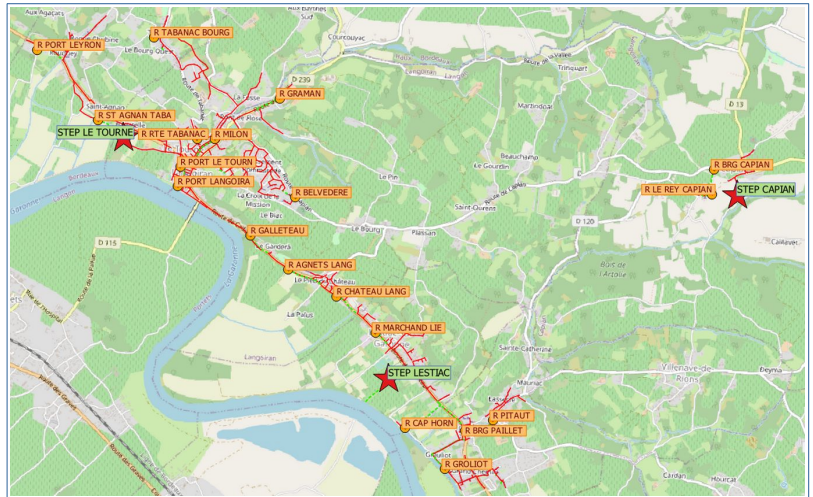
Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans

la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 100, soit environ 4 400 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 050 habitants (INSEE) représentant 3 385 abonnés au réseau eau potable, soit un ratio de 2,1 hab/abonné.



2 100 abonnés
représentant
environ 4 400
habitants

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat va se terminer fin 2024.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ;

Le nouveau
contrat de
délégation de
2013 a été repris
en 2017 par la
société SUEZ
après fusion
avec Nantaise
des Eaux

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Renouvellement :	Intervention pour désobstruer le réseau. Des installations électriques, des télégestions, des pompes Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages Des compteurs, des branchements
Divers :	Des installations de traitement hors génie civil Fourniture et mise à jour des plans Campagne de recherche des eaux parasites Participation à l'élaboration des programmes d'investissement Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

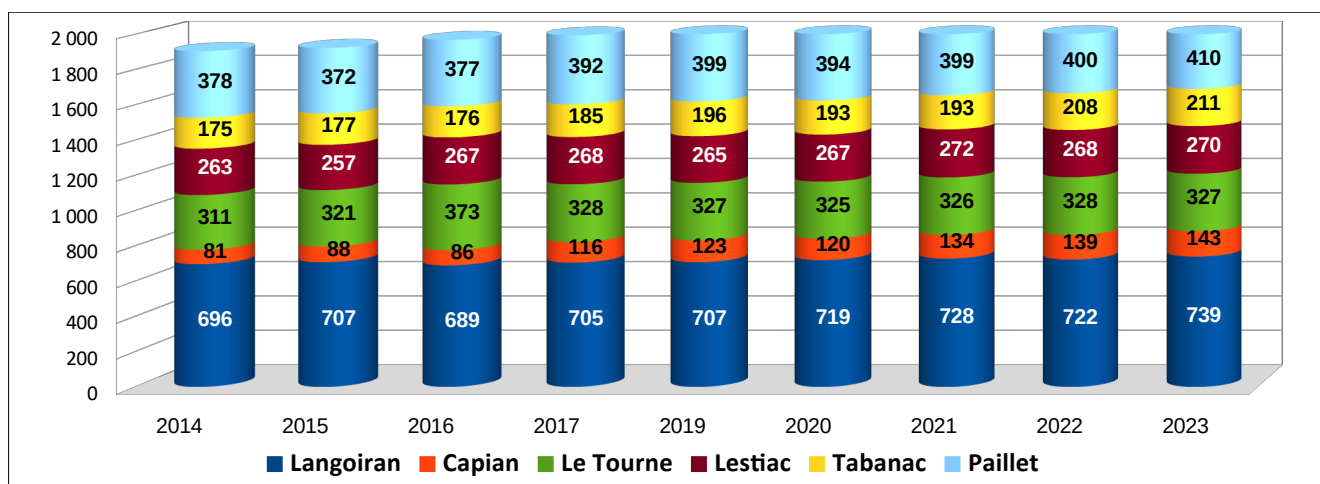
Sur la population totale des sept communes, soit 7 050 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 385 abonnés au service de l'eau potable, dont 3 218 abonnés domestiques, le service d'assainissement dénombre seulement 2 100 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 370 habitants représentant environ 62 % de la population.

Par rapport à 2022, il y a 35 abonnés de plus en 2023.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes (absence de données en 2018) :

	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Progression 2023/2022	
Langoiran	705	/	707	719	728	722	739	17	2,4%
Capian	116	/	123	120	134	139	143	4	2,9%
Le Tourne	328	/	327	325	326	328	327	-1	-0,3%
Lestiac	268	/	265	267	272	268	270	2	0,7%
Paillet	392	/	399	394	399	400	410	10	2,5%
Tabanac	185	/	196	193	193	208	211	3	1,4%
Villeneuve	0	/	0	0	0	0	0		
TOTAL	1 994	2 001	2 017	2 018	2 052	2 065	2 100	35	1,7%

Une augmentation de 35 abonnés entre 2023 et 2022



II.3.2 - Les volumes facturés

L'évolution des volumes vendus est la suivante :

Une curieuse évolution à la baisse des volumes facturés sur Langoiran

Volume en m ³ /an	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Progression 2023/2022	
Capian	6 750	8 535	9 629	10 716	10 281	-435	-4,1%
Langoiran	52 894	59 457	60 698	67 040	54 302	-12 738	-19,0%
Le Tourne	22 113	25 886	25 831	25 188	25 655	467	1,9%
Lestiac	16 108	19 225	21 081	19 388	20 932	1 544	8,0%
Paillet	23 043	28 236	29 666	28 675	29 083	408	1,4%
Tabanac	17 423	11 690	15 960	17 432	16 083	-1 349	-7,7%
TOTAL	138 331	153 029	162 865	168 439	156 336	-12 103	-8,7%

Des remises pour fuites de 5 % du volume facturé

On constate donc une baisse globale de près de 9 % des volumes facturés entre 2022 et 2023 dont une valeur anormalement élevée sur Langoiran avec 19 % de baisse. Sur les autres collectivités, on retrouve en 2023 des valeurs similaires à 2022.

Le délégataire signale 19 dossiers de remise pour fuite portant sur 7 224 m³ dont un dossier à près de 2 700 m³ dans l'année et un autre à 1 605 m³. Ces remises pour fuites représentent près de 5 % du volume facturé.

II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

62 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisées ces dernières années.

Sur les 3 385 abonnés au réseau d'eau potable, seul 62% sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les données du délégataire (2020) montrent 19 abonnés raccordables mais non raccordés, soit un taux de raccordement de 99 %.

Les éléments sur l'auto-contrôles des stations d'épuration donnent les résultats suivants (chiffres 2022) :

Secteur	Nord	Centre	Nord Ouest	Ouest	Total
Station épuration	Le Tourne	Lestiac	Capian	/	
Communes concernées	Le Tourne, Langoiran Nord, Tabanac	Lestiac, Paillet, Langoiran sud	Capian	Villeneuve de Rions	
Population secteur	3 890	2 080	787	373	7 100
Abonnés eau	1 856	991	329	178	3 385
Habitants / abonnés	2,10	2,10	2,39	2,10	2,10
Client assainissement	1 124	806	143	0	2 073
Habitants raccordés	2 356	1 692	342	0	4 390
Taux de raccordement	60,6 %	81,3 %	43,5 %	0,0 %	61,2 %

II.3.4 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

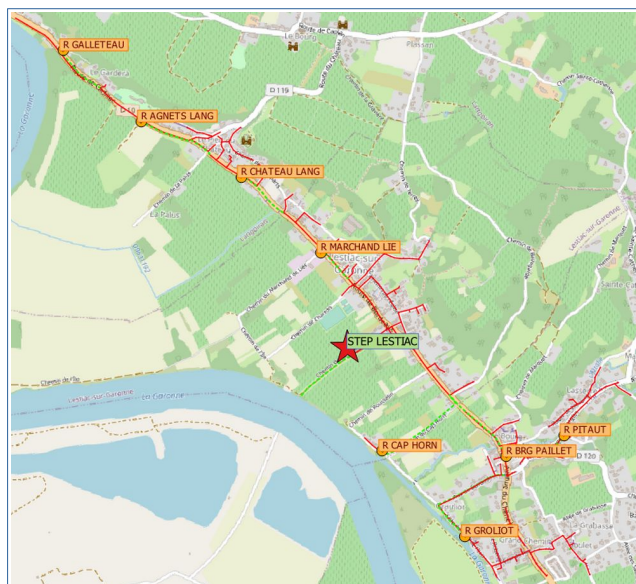
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Un réseau 32 km de canalisations gravitaires

Le linéaire gravitaire total est de 32,0 km, en légère augmentation et celui des refoulements de 5,8 km.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

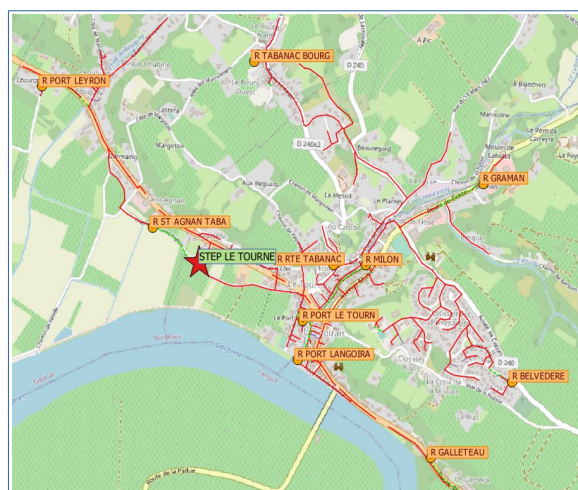
Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :



3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac, de Paillet et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 806 abonnés (données 2021).

Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 112 abonnés soit environ 2 253 habitants



Station de Capien : Station desservant le bourg de la commune de Capien avec 2 postes de refoulement.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux . Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Curage préventif										
Valeur (en m)	1 150	320	264	1 333	2 914	1 218	1 717	1 148	0	10 064
Taux de curage	3,83%	1,07%	0,88%	4,40%	9,52%	3,98%	5,61%	3,62%	0,00%	
Inspections										
Passage caméra (en m)	150	0	264	1 230	2 110	1 218	1 597	1 148	0	7 717
Tests à la fumée (en m)						?				
Renouvellement de canalisation										
Par la collectivité	495		45	278	0	0	0	0	0	818
Contrôle des branchements										
Conforme	1	6								
Non conforme	2	2								
Total	3	8	30	27	6	2	53	110	515	754
Réparations										
Branchements			1	2			8	3	3	17

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau. Pas de renouvellements de canalisations engagés par la collectivité depuis 2019

Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (idem en 2018). **Le taux de curages fréquents est donc de 0 %**, comme en 2020 et 2021.

L'exploitant ne donne pas d'indication utilisable sur la conformité des branchements.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S. Cependant l'étude diagnostic a montré des dégradations importantes sur des regards en aval du refoulement de Paillet avec la nécessité de remplacer ces regards en 2023.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATION

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il a été mis en place une benne filtrante pour améliorer et fiabiliser le traitement des boues.

La Police de l'Eau a modifié les conditions de gestion de cette station d'épuration par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2019. Cet arrêté modifie légèrement la norme de rejet sur la DBO5 mais surtout impose à la collectivité :

- La réalisation d'une étude diagnostique : en cours et à compléter par un diagnostic permanent avant le 31/12/2024
- La mise en œuvre d'un programme d'actions correctives sur la station : prévu en 2024
- La mise en place d'un programme de réhabilitation des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites : programme en cours d'élaboration

Cette station a fait l'objet en 2023 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2022	2023	% évol	2022	2023
Équivalent habitant	2 000	1 136	1 267	11,53%	56,8%	63,4%
Volume (m3/j)	300	177	189	6,78%	59,0%	63,0%
DBO5 (kg/j)	120	59	58	-1,69%	49,2%	48,3%
DCO (kg/j)	220	171	143	-16,37%	77,7%	65,0%
MES (kg/j)	180	70	115	64,29%	38,9%	63,9%
Azote (kg/j)	30	23	17	-26,09%	76,7%	56,7%
Phosph. (kg/j)	8	2	2	0,00%	25,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 63,4 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. Hormis en 2016, les valeurs sont en légère hausse depuis 2019.

La synthèse 2022 du délégataire indique que 806 abonnés, soit 1 700 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement correspond à moins de 65 % du calcul théorique. On peut donc supposer que certains abonnés ne sont pas ou mal raccordés.

Des obligations réglementaires en cours de mise en œuvre

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 63,4 % de sa capacité nominale, en légère hausse

Les charges mesurées sur la station sont assez stables d'un bilan à l'autre et similaires à 2021

Les entrées d'eaux parasites surtout par fortes pluies et inondations

La station a reçu un total de 69 282 m³ en 2023 (74 431 m³ en 2021 et 64 704 m³ en 2022) soit une moyenne de 189 m³/jour ou 63 % de la capacité de la station. Le débit entrant est en forte hausse en relation avec une pluviométrie plus forte.

Le volume maximal journalier mesuré est proche de 650 m³/j (1 400 m³/j en 2021), soit 2 fois plus que le débit nominal.

On constate cependant qu'hormis les périodes de fortes pluviométrie, cette station reçoit environ 150 m³/j. Le débit de référence (302 m³/j) a été dépassé 26 fois dans l'année soit 7 % du temps (7 fois en 2022).

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2019 (nouvel arrêté).

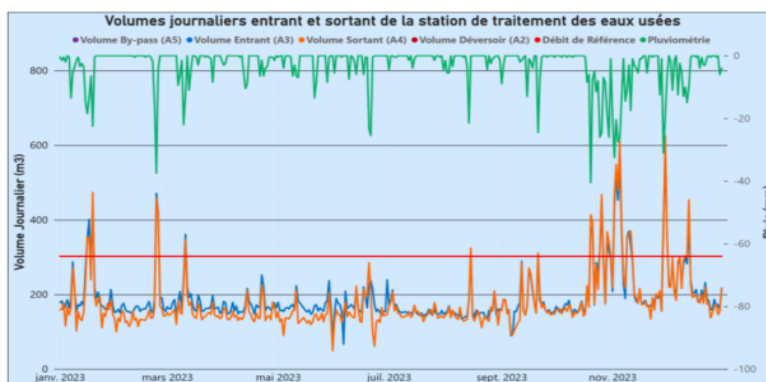


Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	189,0 m3/j	215,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,4 mg/l	5,5 mg/l	80%	98,8%	97,1%	OUI
DCO	125,0 mg/l	25,4 mg/l	42,4 mg/l	75%	96,6%	90,6%	OUI
MES	30,0 mg/l	4,7 mg/l	18,8 mg/l	90%	98,8%	96,4%	OUI
Azote	/	5,3 mg/l		90%	94,6%	86,7%	/
Phosphore	/	3,0 mg/l		90%	60,1%	45,6%	/

Une bonne qualité du traitement

La qualité du rejet est bonne sur la totalité des mesures

La Police de l'Eau a indiqué le 29 août 2023 que pour l'année 2022 la station était conforme en collecte, traitement et en performance. Elle a cependant rappelée au Syndicat l'obligation de transmettre l'ARD. Et les conclusions de l'étude diagnostique périodique ainsi que de mettre en place le diagnostic permanent.

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau en 2022 mais une obligation de faire des études

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN

Cette station a désormais une capacité nominale de 3 000 équivalents habitants (après les travaux d'extension entrepris en 2019).

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile. Il a été mis en place en 2022 des bennes de déshydratation.

Cette station a fait l'objet en 2023 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Une station en grande partie agrandie en 2019

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2022	2022	% évol	2022	2022
Équivalent habitant	3 000	1 367	1 852	35,5%	45,6%	61,7%
Volume (m3/j)	450	263	324	23,2%	58,4%	72,0%
DBO5 (kg/j)	180	80	93	16,3%	44,4%	51,7%
DCO (kg/j)	360	202	246	21,8%	56,1%	68,3%
MES (kg/j)	210	76	137	80,3%	36,2%	65,2%
Azote (kg/j)	42	26	30	15,4%	61,9%	71,4%
Phosph. (kg/j)	15	3	3	0,0%	20,0%	20,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La nouvelle station reçoit en moyenne 72 % de sa capacité hydraulique et 62 % de sa capacité de traitement

La nouvelle station atteint un taux de saturation de l'ordre de 62 %, en hausse par rapport à 2022.

Le débit moyen est de 263 m³/j, soit 59 % de la nouvelle capacité de la station et le débit de référence de 568 m³/j.

La pollution qui arrive à la station correspond en moyenne à 1 852 habitants, ce qui semble un peu faible par rapport à la population théoriquement desservie (> 2 200 eq.hab).

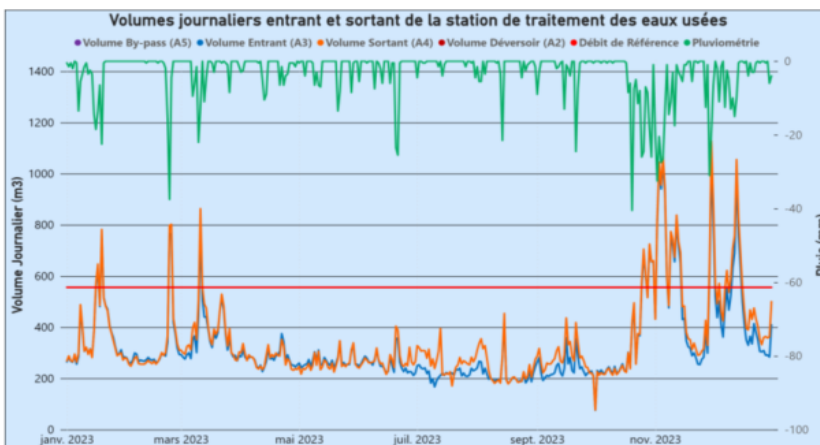
Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites de pluie (et/ou d'inondation).

Le débit maximal entrant mesuré en 2021 est supérieur à 1 300 m³/j, soit 2,8 fois son débit nominal (1 239 m³/j en 2020). En 2022, le débit n'excède pas 700 m³/j mais en 2023, on retrouve des débits supérieurs à 1 150 m³/j.

Par rapport au débit de référence de 556 m³, la station a été en surcharge hydraulique 32 jours dans l'année, soit 8 % du temps (22 j et 6 % en 2021, 3 j et 1 % en 2022). Le volume total mesuré en entrée est de 118 587 m³ en 2022 (113 622 m³ en 2021 et 95 832 m³ en 2022).

Le graphique ci-avant montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. L'incidence de la nappe haute (période hivernale) est peu visible sauf en cas d'inondation.

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :



La nouvelle station reçoit en moyenne 59 % de sa capacité hydraulique et 46 % de sa capacité de traitement

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2022

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	450,0 m3/j	263,0 m3/j	357,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	3,0 mg/l	80%	98,9%	98,2%	100%
DCO	125,0 mg/l	23,7 mg/l	31,6 mg/l	75%	97,1%	94,2%	100%
MES	30,0 mg/l	4,7 mg/l	13,0 mg/l	90%	99,1%	97,4%	100%

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements.

La Police de l'Eau a déclaré la station conforme en collecte, traitement et performance depuis 2018.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seule une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2023 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui devrait monter progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordées et les extensions de réseau. La charge mesurée est à peine à la moitié de la charge théorique.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à la fois d'un point de vue réglementaire (cahier d'exploitation incomplet et pas mis à jour), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

Le seul bilan de 2022 montre une baisse de la charge entrante avec seulement 23 % de saturation.

Paramètres	Capacité nominale					Taux moyen de saturation		
		2021	2022	2023	% évol	2021	2022	2023
Équivalent habitant	700	122	222	162	-26,8%	17,5%	31,7%	23,2%
Volume (m3/j)	105	20	27	22	-18,5%	19,0%	25,7%	21,0%
DBO5 (kg/j)	42	8	8	9	12,5%	19,0%	19,0%	21,4%
DCO (kg/j)	84	16	33	25	-24,2%	19,0%	39,3%	29,8%
MES (kg/j)	49	7	18	9	-50,0%	14,3%	36,7%	18,4%
Azote (kg/j)	9,8	2		3		20,4%	0,0%	30,6%
Phosph. (kg/j)	3,5	0		0		0,0%	0,0%	0,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La charge arrivant sur la station représente 162 habitants, ce qui correspond à la moitié des abonnés raccordés (estimation de 335 eq.hab). La charge varie d'une année à l'autre mais il est rappelé qu'il n'y a qu'une seule mesure par an.

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station respecte ses objectifs. L'analyse du SATESE confirme le respect du rejet. On note cependant comme l'année dernière un traitement moyen de la DCO, ce qui est anormal sur ce type de station.

La Police de l'Eau a classé conforme cette station pour 2019.

Des rejets conformes aux normes

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2022	2023	Normatif	2022	2023	
Volume	105,0 m3/j	27,0 m3/j	22,0 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	7,0 mg/l	2,0 mg/l	94%	97,3%	98,9%	100%
DCO	90,0 mg/l	55,0 mg/l	53,0 mg/l	89%	89,5%	91,4%	100%
MES	25,0 mg/l	5,0 mg/l	3,0 mg/l	95%	97,7%	98,6%	100%

Les mesures sur le milieu naturel depuis 2018 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi nitrites et la DCO, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. A la demande de la Police de l'Eau, ces mesures sont réalisées en amont et aval de la confluence du Rau et de l'Artolie.

		Campagne du 25/04/23		Campagne du 24/08/23	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		8	7,8	7,9	7,5
Temp	°C	11,3	11,7	21,5	21,7
O2	mg/lO ₂	10,3	9,3	6,3	6,3
Sat O ₂	%	94	85	71	72
COD	mg/l	3,24	4,3	3,4	7,9
DCO	mg/l	11,1	12,2	29	46
DBO5	mg/l	0,53	0,73	1,4	0,85
MES	mg/l	44	5,4	7,7	7,3
NH4	mg/l	0,05	1,26	0,0527	0,05
NO3	mg/l	7,74	40,9	3,9	320
NO2	mg/l	0,02	0,443	0,0708	0,169
NK	mg/l	0,5	1,58	0,695	0,5
PO4	mg(PO4)/L	0,02	3,91	0,104	13,8
Pt	mg/l	0,037	1,31	0,098	6,18
Chlorures	mg(Cl)/L	53,2	71,1	68	240
SO4--	mg(SO4)/L	46,2	65,6	37	180
Conductivité	mg/l	778	901	788	1922

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Les filières boues des stations de Lestiac et Le Tourne ont été fiabilisées en 2022 par la mise en place de bennes filtrantes au lieu d'une déshydratation mobile. L'extraction plus régulière des boues se ressent fortement sur le bon fonctionnement des stations.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années

**100 % de
conformité de la
filière**

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. Le SATESE confirme une valeur anormalement élevée de la déclaration des boues produites.

On note la forte augmentation de la siccité des boues extraites avec la mise en place de la nouvelle filière.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
Boues								
Tonnes de MS produites	37,03	37,62	34,85	67,2	46,8	50,98	62,15	48,1
Station de Lestiac	12,9	18,8	17,4	30,5	21,2	21,45	31,15	21,9
Station de le Tourne	24,13	18,8	17,5	36,7	25,6	29,5	31,0	26,2
Tonnes de MS évacuées	30,9	50,8	25,9	55,0	34,0	43,7	56,5	42
Volume (m ³ /an)	2 489	4 382	4 373	4 610	2 630	2 044	273	2 972
Siccité	1,2%	1,2%	0,6%	1,2%	1,3%	2,1%	20,7%	4,0%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues								
Habitants raccordés	4 209	4 442	4 361	4 175	3 945	4 120	4 050	4 186
Boues pour 15 kg/an/hab	63,1	66,6	65,4	62,6	59,2	61,8	60,8	62,8
Ratio théorique / réel	170,5%	177,1%	187,7%	93,2%	126,4%	121,2%	97,7%	139,1%
DBO5 reçus t/an	65,7	52,6	59,5	54,5	51,6	51,7	54,9	55,8
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	46,0	36,8	41,7	38,2	36,1	36,2	38,5	39,0
Ratio théorique / réel	81%	102%	84%	176%	130%	141%	162%	125%
Autres sous-produits								
Sables (t/an)	3,45	3,45	10,16	10,5	6,1	0,5		5,7
Graisses (m ³ /an)	124 m3	124 m3	63 m3	89 m3	111 m3	57 m3	49 m3	88,1
Refus de dégrillage (t/an)	5,8	5,8		1,4	1,4	2,6	0,8	3,0

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

Le Syndicat a réalisé ou prévu les travaux et études suivants :

Tranche	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2022			
100	Petits travaux	Travaux	4 647 €
Travaux ou études réalisés en 2023			
100	Travaux divers	Travaux	243 500 €
38	Réhabilitation poste de Paillet	Travaux	108 000 €
45	Travaux station de Lestiac	Travaux	22 000 €
48	Diagnostic périodique – phase 1	Étude	12 000 €
49	Extension réseau secteur Castaing à Capian	Travaux	162 250 €
	TOTAL 2023		547 750 €
Travaux ou études prévus en 2024 et ensuite			
46	Déviation du refoulement suite tourne à gauche à Tabanac	Travaux	25 000 €
48	Diagnostic périodique – suite	Étude	222 000 €
47	Mise en place diagnostic permanent	Travaux	204 000 €
41 et 45	Étude stations Lestiac et Le Tourne	Étude	20 000 €
100	Travaux divers	Travaux	460 000 €
100	Travaux divers suite diagnostic	Travaux	430 000 €
	Total projet		1 361 000 €

Le Syndicat doit aussi respecter les prescriptions des arrêtés de mise en demeure établis par la Police de l'Eau. Dans les courriers de juin 2023, la Police de l'Eau a indiquée que ces arrêté étaient suspendus car la collectivité a lancé les projets nécessaires.

Le délégataire a réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement de pompes et armoire sur plusieurs postes
- Renouvellement partiel du dégrilleur de la station de Le Tourne
- Renouvellements divers

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **62 %**
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation et conformité de la performance (Données 2021 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **100 %** et index P254.3 de **100 %** (60,5 % en 2019)

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une connaissance
des réseaux qui
doit s'améliorer

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **95** sur un total possible de 120 (85 en 2022). Ce résultat est différent de celui indiqué dans le RAD car le délégataire surestime sa connaissance des dates de pose et position des branchements.

Les renouvellements avant 2018 n'étant plus pris en compte dans le calcul., et le syndicat n'ayant renouvelé que des regards ces dernières années, le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans descend à **0 %** alors qu'il était de 0,48 en 2019 et 0,56 en 2018,

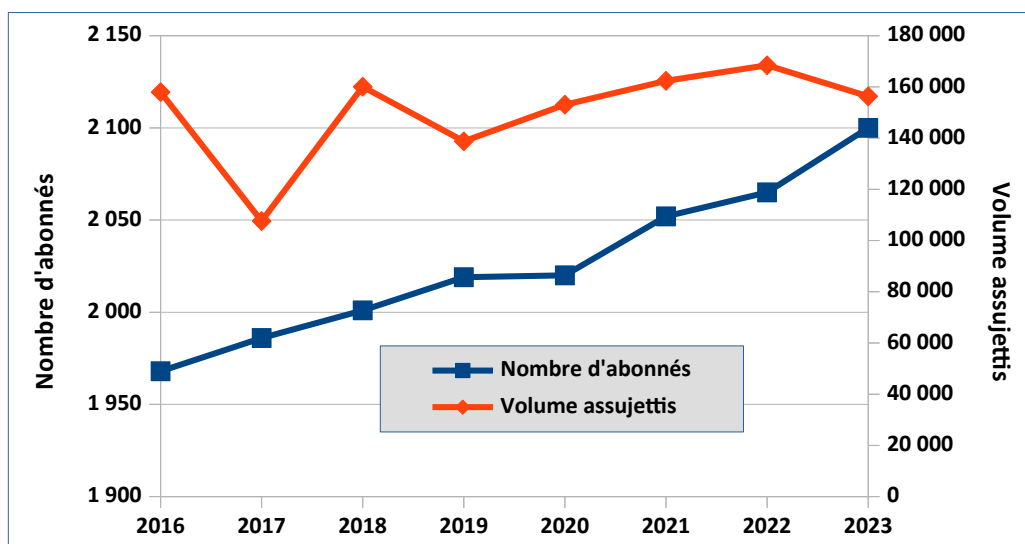
Un service qui
s'améliore

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi comme demandé par la Police de l'Eau.

Le **taux de curage fréquent s'établit à 0** pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :



On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérentes avec l'augmentation des abonnés sur les années 2016 à 2019 mais que les données semblent plus cohérentes désormais.

Pour 2023, on note une baisse des volumes facturés (156 337 m³ en 2023 pour 168 440 m³ en 2022, soit une baisse de 7,2%) malgré une augmentation des abonnés. On retrouve ce phénomène sur la plupart des service d'eau potable, dont celui du Syndicat de Langoiran

Les données clientèle sont les suivantes :

**Des réclamations
qui augmentent**

Désignation	2020	2021	2022	2023	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 020	2 052	2 065	2 100	1,7%
Nombre de contacts avec un client	1 540	1 743	1 578	1 432	-9,3%
Nombre de contacts écrits avec un client	342	367	391	387	-1,0%
Nombre de visites en agence	8	3	0	0	
Nombre de réclamations écrites	60	60	78	53	-32,1%
Nombre total de réclamation	231	213	206	144	-30,1%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 105	1 162	1 191	1 249	4,9%
Taux de mensualisation	54,7%	56,6%	57,7%	59,5%	3,1%
Montant des impayés N-1	59 614 €	31 740 €	32 302 €	21 960 €	-32,0%
Créances irrécouvrables	11 625	16 006	11 295	19 825	75,5%
Taux d'impayés	4,16 %	4,74 %	4,47 %	2,87 %	-35,8%

**Des réclamations
écrites en
augmentation**

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **25,2 réclamations pour 1 000 abonnés**, en ne tenant compte que des 53 réclamations écrites comme prévu par la réglementation.

Ce taux est élevé mais baisse cette année. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

**Des réclamations
principalement sur
les aspects
facturation**

Motifs du contact	2019	2020	2021	2022	2023	Répartition
Gestion du contrat	183	162	201	186	173	12,1%
Facturation	292	206	178	194	160	11,2%
Encaissement	571	378	406	308	296	20,7%
Travaux	30	14	35	95	82	5,7%
Information	822	745	880	778	701	49,0%
Autres	40	35	43	17	20	1,4%
TOTAL	1 938	1 540	1 743	1 578	1 432	

**Un taux d'impayés
élevé**

Le taux d'impayés s'améliore nettement avec une valeur de 2,87 %, (4,74 % en 2021 et 4,47% en 2022). Ce taux devient comparable à ceux à d'autres secteurs et à la moyenne nationale de 2,68 %.

Le montant des créances irrécouvrables est élevée. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement selon le tableau suivant (cumul eau + assainissement pour la partie collectivité – Pas de données en 2023) :

	2021	2022	2023
Nombre de dossiers traités	6	10	3
Montants de l'aide			
Délégataire	393,72 €	469,34 €	222,18 €
Collectivité			
Capian	0,00 €	0,00 €	
Langoiran	219,08 €	351,84 €	
Lestiac	0,00 €	113,29 €	
Le Tourne	0,00 €	236,79 €	
Paillet	0,00 €	83,70 €	
Tabanac	0,00 €	79,99 €	
Villenave	0,00 €	0,00 €	
Total collectivité	219,08 €	865,61 €	
Total de l'aide	612,80 €	1 334,95 €	222,18 €
Volume vendu	162 348	162 348	162 348
Indicateur P109.0	0,004	0,008	0,001

Il n'est pas signalé en 2019 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, **soit un taux de 0 pour 1 000 habitants**.

Montant versé par collectivité			
Nombre d'abonnés AEP	3 277	3 332	3 385
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23
Total redevance	753,71 €	766,36 €	778,55 €

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. le Syndicat a fixé les tarifs suivants (délibération du 9 décembre 2022 pour l'année 2023 et du 19 décembre 2023 pour l'année 2024).

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

2023	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Variation en % 2024/2023	Variation en valeur
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,69 €/an	3,29%	0,69 €/an
Consommation	2,110 €/m ³	2,110 €/m ³	2,180 €/m ³	3,32%	0,0700 €/m ³

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

Une augmentation de la part délégataire de 3,4 % en 2023 puis 7 % avec l'avenant et 5 % en 2024

2023	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 15 novembre 2023	Prix au 1er janvier 2024	Variation 2022 / 2023	Variation 01/01 au 15/11 2023	Variation 2023/2024	
					En %	En %	En %	En valeur
Abonnement								
Tous	20,88 €/an	21,59 €/an	26,59 €/an	28,04 €/an	3,40%	23,16%	29,87%	6,45 €
Consommation								
0 à 60 m ³	0,9390 €/m ³	0,9710 €/m ³	1,0401 €/m ³	1,0970 €/m ³	3,41%	7,12%	12,98%	0,13 €
61 à 100 m ³	1,3850 €/m ³	1,4320 €/m ³	1,5338 €/m ³	1,6180 €/m ³	3,39%	7,11%	12,99%	0,19 €
> 100 m ³	1,7200 €/m ³	1,7780 €/m ³	1,9045 €/m ³	2,0090 €/m ³	3,37%	7,11%	12,99%	0,23 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision avec un sursaut à 3,40 % en 2023. L'application de l'avenant en novembre 2023 a une incidence de plus de 7 % puis une augmentation de 5 % en 2024 en raison du coût de l'énergie.

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il était soumis à une TVA de 5,5 % jusqu'en 2011 mais ce taux est passé à 7 % en 2012 et 10 % en 2014 ;

Une TVA à 10 % et une redevance Agence de l'Eau stabilisée

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte". Cette redevance s'est stabilisée en 2018 avec une valeur de 0,250 €/m³.

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme demandé par la réglementation, les données ci-dessous correspondent à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

En 2022, la hausse de 1,41 % conduit à un prix de 518,34 € TTC soit un tarif de 4,32 €/m³
En 2023, le tarif est de 4,37 €/m³ pour un total de 524,58 €
En 2024, une forte augmentation tenant compte de l'avenant de fin 2023 et de l'incidence de l'énergie avec un total de 563,26 € TTC, soit 4,69 €/m³

2023	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation en % 2023/2022	Variation en % 2024/2023
Part collectivité					
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,69 €/an	0,00%	3,29%
Consommation	2,1100 €/m3	2,1100 €/m3	2,1800 €/m3	0,00%	3,32%
Part exploitant					
Abonnement	20,88 €/an	21,59 €/an	28,04 €/an	3,40%	29,87%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,939 €/m3	0,971 €/m3	1,097 €/m3	3,41%	12,98%
60 à 100 m ³	1,385 €/m3	1,432 €/m3	1,618 €/m3	3,39%	12,99%
> 100 m ³	1,720 €/m3	1,778 €/m3	2,009 €/m3	3,37%	12,99%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2500 €/m3	0,2500 €/m3	0,2500 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

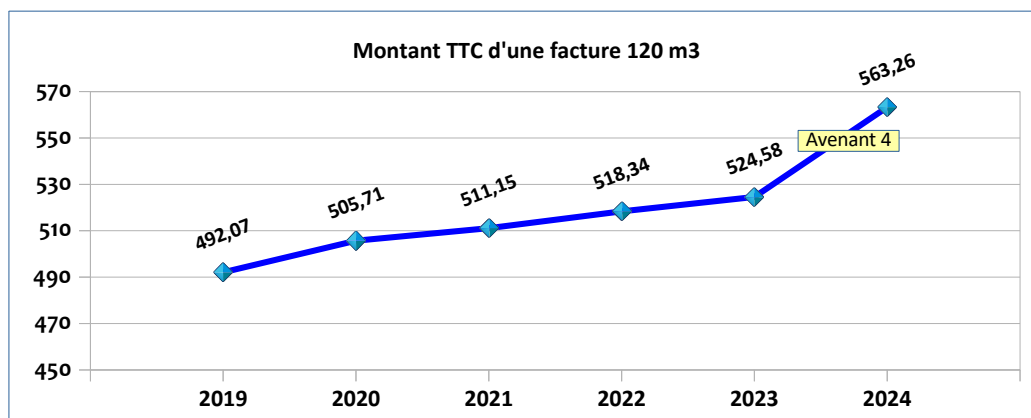
Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2023	Prix janvier 2024	Variation en %	Montant en €/ m3
Part collectivité				
Abonnement	21,00 €	21,69 €	/	0,18 €
Consommation	253,20 €	261,60 €	3,32%	2,18 €
Part exploitant				
Abonnement	21,59 €	28,04 €	29,87%	0,23 €
Consommation	151,10 €	170,72 €	12,98%	1,42 €
Sous total hors taxes	446,89 €	482,05 €	7,87%	4,02 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	476,89 €	512,05 €	7,37%	4,27 €
TVA à 10%	47,69 €	51,21 €	7,37%	0,43 €
TOTAL TTC	524,58 €	563,26 €	7,37%	4,69 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 4,69 €/m³ TTC (4,02 €/m³ HT), soit un total TTC de 563,26 €/an (1er janvier 2024)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 10,3 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

L'évolution du montant TTC d'une facture de 120 m³ est donc le suivant :

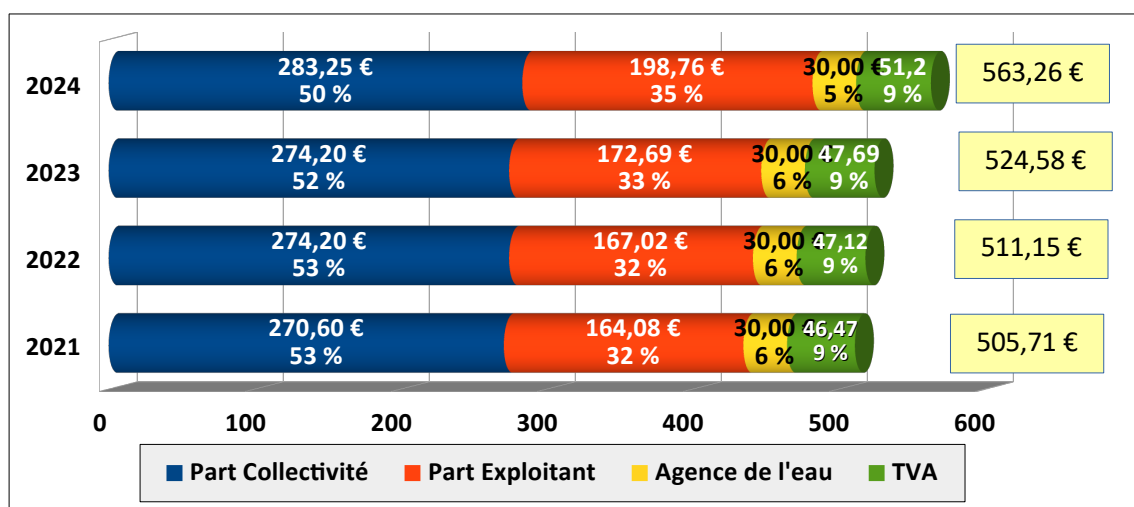


On constate ainsi l'incidence importante des avenants qui sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution du services, dont de nouvelles installations.

En conséquence de l'avenant de novembre 2023, et en supposant une répartition homogène de la consommation sur l'année, la facture réelle sur l'année est la suivante :

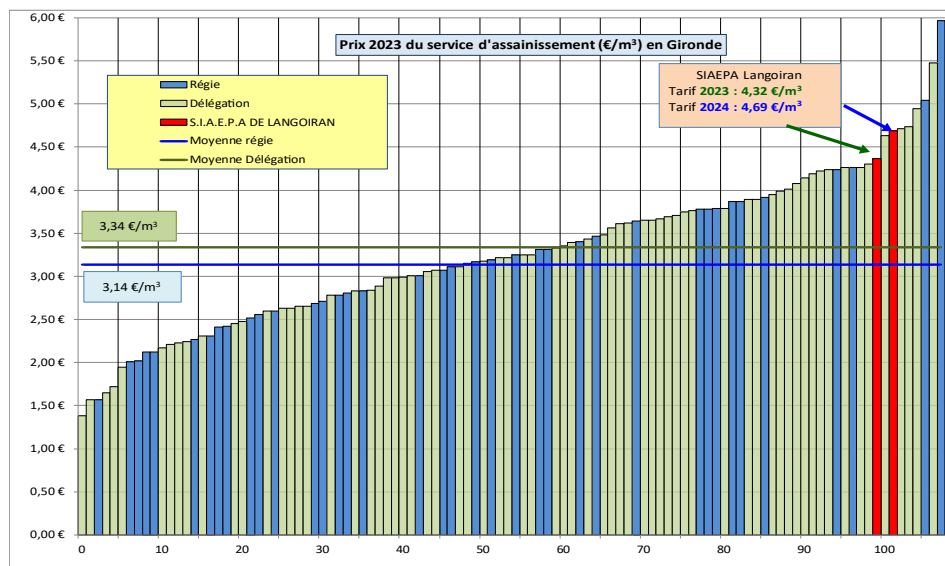
	Année 2023			Année 2024	Différence	
	Jan au 15 nov 2023	15 nov au 31 dec 2023	TOTAL		En €	en %
Collectivité						
Part fixe	18,38 €	2,63 €	21,00 €	21,69 €	0,69 €	3,18 %
Part variable	221,55 €	31,65 €	253,20 €	261,60 €	8,40 €	3,21 %
Total collectivité	239,93 €	34,28 €	274,20 €	283,29 €	9,09 €	3,21 %
Délegataire						
Part fixe	18,89 €	3,32 €	22,22 €	28,04 €	5,83 €	20,77 %
Part variable	132,21 €	20,23 €	152,45 €	170,72 €	18,27 €	10,70 %
Total délégataire	151,10 €	23,56 €	174,66 €	198,76 €	24,10 €	12,12 %
Agence de l'eau	26,25 €	3,75 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 %
Total HT	417,28 €	61,58 €	478,86 €	512,05 €	33,19 €	6,48 %
TVA 10%	41,73 €	6,16 €	47,89 €	51,21 €	3,32 €	6,48 %
TOTAL TTC	459,01 €	67,74 €	526,75 €	563,26 €	36,51 €	6,48 %
Prix moyen	4,37 €	4,52 €	4,39 €	4,69 €	0,30 €	6,48 %

La répartition au 1^{er} janvier est donc la suivante :



Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec près de 1,0 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2023).

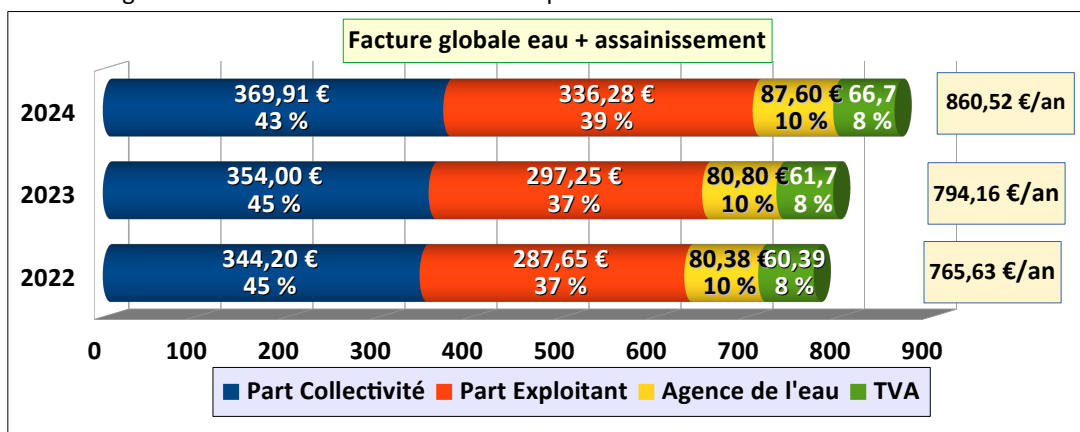
Un classement dans les collectivités les plus chères de Gironde



Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2024 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 7,17 €/m³ (total annuel de 860,50 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,44 €/m³ soit 653 €/an en Gironde en 2023.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2024, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 860,52 € TTC, soit un prix de 7,17 €/m³



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2023, le service comptabilise 156 337 m³ vendus (153 054 m³ en 2020 et 168 440 m³ en 2022).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

Une recette du Syndicat et de l'exploitant en baisse en raison de la diminution des volumes vendus

	2023		
	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 100		
Volume vendu	156 337 m ³		
Prix abonnement	21,00 €/an	22,22 €/an	
Prix au m ³	2,1100 €/m ³	1,2700 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	44 100,00 €	46 662,00 €	90 762,00 €
Consommation	329 871,07 €	198 547,99 €	528 419,06 €
Total théorique	373 971,07 €	245 209,99 €	619 181,06 €
CARE 2023	368 105,00 €	237 014,00 €	605 119,00 €
Rappel CARE 2022	391 837,00 €	248 931,00 €	640 768,00 €
Différence	-23 732,00 €	-11 917,00 €	-35 649,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, ainsi que des variations des abonnés en cours d'année.

Les recettes annoncées se rapprochent des valeurs théoriques avec une baisse des recettes en raison de la baisse des volumes vendus (- 7,2%)

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

2023		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2023	Dépenses	243 385,82 €	749 855,28 €	993 241,10 €
	Recettes	425 617,49 €	819 160,11 €	1 244 777,60 €
	Balance	182 231,67 €	69 304,83 €	251 536,50 €
Report exercice 2022		515 575,37 €	76 023,63 €	591 599,00 €
Résultat cumulé au 31/12/2023		697 807,04 €	145 328,46 €	843 135,50 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			0,00 €	0,00 €
Clôture exercice 2023		697 807,04 €	145 328,46 €	843 135,50 €

Un compte administratif qui s'équilibre mais peu de travaux en 2023

Ce compte administratif montre que les recettes d'investissement arrivent à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre grâce aux bons résultats cumulés, en particulier par l'apport de l'emprunt. Le Syndicat reconstitue des réserves mais a peu dépenser en 2023. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne.

Il a donc été réalisé les opérations financières suivantes :

- 2019 : un prêt de 52 1746 € sur 20 ans au taux de 0,98 % pour une annuité de 2 885,54 €/an
- 2019 : un prêt de 1 100 000 € sur 25 ans au taux de 2,24 % pour une annuité de 63 003,69 €/an avec un décalage du remboursement du capital en 2023 (paiement d'une partie des intérêts seulement) afin de régler l'emprunt relais et d'attendre la fin des emprunts de 2021 et 2022.
- L'arrêt en 2022 de 2 emprunts soit une baisse de 29 000 € de l'annuité
- **L'arrêt en 2023 de 8 emprunts soit une baisse de 73 000 € de l'annuité**

De gros besoins financiers avec de nouveaux emprunts mais des baisses conséquentes des remboursements

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 729 680,67 € en 2023 (1 797 276,47 € en 2022). La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2022	2023	Variation
Encours de la dette	1 797 276,47 €	1 729 680,67 €	-67 595,80 €
Remboursement annuel	263 874,07 €	274 118,12 €	10 244,05 €
dont capital	206 627,70 €	224 760,18 €	18 132,48 €
dont intérêts	57 246,37 €	49 357,94 €	-7 888,43 €
Nombre d'abonnés	2 062	2 100	38
Dette par abonnés	871,62 €	823,66 €	-47,96 €
Remboursement annuel par abonné	127,97 €	130,53 €	2,56 €

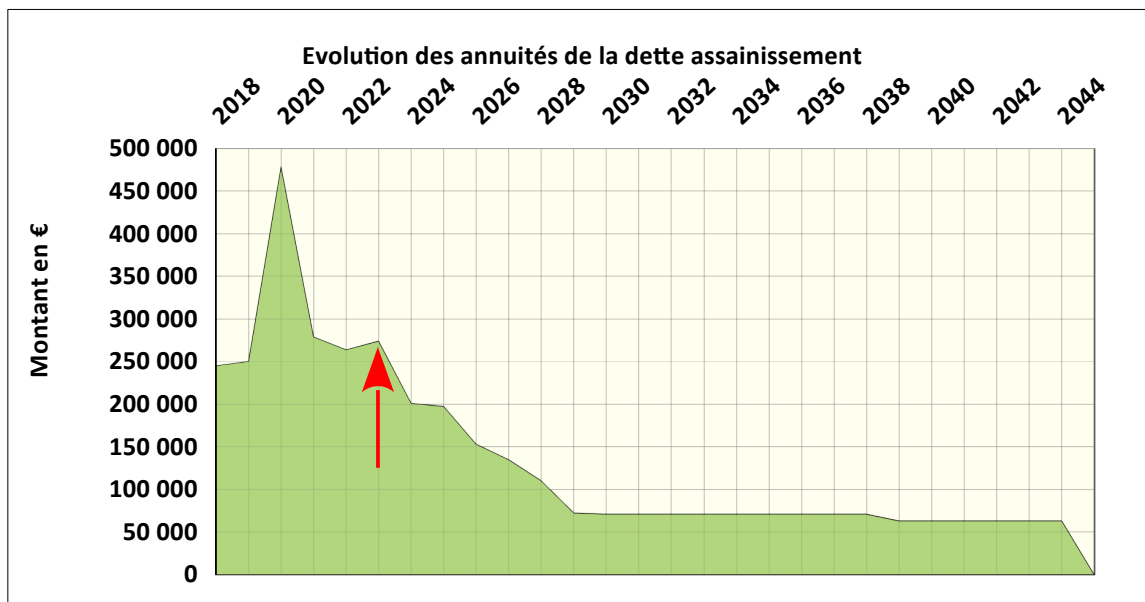
Des annuités de la dette de 130 € par abonné

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2022 est de 6 ans.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après. On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 €/an d'annuités en 2020 à cause du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024 puis un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières progressivement sur les 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.

Une dette qui diminue fortement à partir de 2023



L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2023		
									Capital	Intérêts	Annuité
2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	0	2023	71 706,42 €	8 119,31 €	8 119,31 €	382,42 €	8 501,73 €
2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	5	2028	300 000,00 €	118 596,15 €	17 282,82 €	6 344,89 €	23 627,71 €
2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	0	2023	55 000,00 €	3 903,71 €	3 903,71 €	181,52 €	4 085,23 €
2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	0	2023	13 750,00 €	975,91 €	975,91 €	45,38 €	1 021,29 €
2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	0	2023	154 750,00 €	10 752,54 €	10 752,54 €	494,53 €	11 247,07 €
2005	ST lestiatic	CE	18 ans	3,92%	0	2023	60 806,00 €	4 102,40 €	4 248,64 €	195,33 €	4 443,97 €
2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	4	2027	65 990,01 €	26 919,53 €	4 925,55 €	1 197,92 €	6 123,47 €
2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	15	2038	82 770,00 €	68 610,43 €	3 709,62 €	1 303,60 €	5 013,22 €
2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	2	2025	192 000,00 €	44 688,21 €	14 437,97 €	1 403,21 €	15 841,18 €
2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	4	2027	120 000,00 €	48 602,58 €	8 822,24 €	2 357,23 €	11 179,47 €
2015		CE	10 ans	2,15%	2	2025	50 000,00 €	16 103,43 €	5 254,04 €	346,22 €	5 600,26 €
2015		CE	10 ans	2,15%	2	2025	40 000,00 €	12 882,72 €	4 203,23 €	276,98 €	4 480,21 €
2015		CE	10 ans	1,93%	2	2025	50 000,00 €	15 774,01 €	5 157,80 €	304,44 €	5 462,24 €
2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	3	2026	167 500,00 €	43 150,67 €	10 150,99 €	1 756,23 €	11 907,22 €
2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	3	2026	87 500,00 €	22 541,40 €	5 302,76 €	917,43 €	6 220,19 €
2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	4	2027	100 000,00 €	32 873,65 €	5 992,25 €	1 525,34 €	7 517,59 €
2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	0	2023	300 000,00 €	26 314,79 €	26 314,79 €	1 210,48 €	27 525,27 €
2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	0	2023	110 000,00 €	9 648,72 €	9 648,72 €	443,84 €	10 092,56 €
2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	21	2044	1 100 000,00 €	1 085 000,00 €	38 699,69 €	24 304,00 €	63 003,69 €
2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	0	2023	91 469,41 €	5 754,04 €	5 754,04 €	293,29 €	6 047,33 €
2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	2	2025	162 000,00 €	30 958,74 €	9 970,65 €	1 071,17 €	11 041,82 €
2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	5	2028	102 237,02 €	48 424,41 €	7 067,46 €	2 561,65 €	9 629,11 €
2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	16	2039	52 176,00 €	44 983,32 €	2 444,70 €	440,84 €	2 885,54 €
2013		AGE	15 ans	0,00%	5	2028	66 202,50 €	39 721,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	6	2029	28 372,50 €	15 647,90 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	2	2025	23 920,93 €	4 784,29 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	1	2024	55 815,50 €	7 442,11 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
GÉNÉRAL							3 703 966,29 €	1 797 276,47 €	224 760,18 €	49 357,94 €	274 118,12 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Evolution 2022/2023	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 514	4 368		/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	≈	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	43,7	56,5	++	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	4,37	4,69	—	2,5
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	64,8	62,0	≈	94
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	85	95	+	49
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	≈	76
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	≈	93
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	≈	59
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	≈	99,5
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,008	0,001	≈	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	≈	0,03
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	≈	3,95
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,17	0,00	—	0,48
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	100	≈	92,6
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	≈	57
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	5,1	5,7	—	4,67
P257.0	Taux d'impayés	%	4,47	2,87	+	2,68
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	37,8	25,2	+	1,55

Données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre une faible évolution par rapport à 2022 :

- De bons index sur les parties techniques liées aux stations d'épuration avec 100 % de conformité
- Une quantité de boues produites qui augmente avec la modification et la fiabilisation de la filière par ajout des bennes filtrantes
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 85/120 et non pas de 105/120 comme annoncé dans le RAD.
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement trop bas car le calcul ne retient que les 5 dernières années et la collectivité n'a pas commencé son programme de réhabilitation pourtant nécessaire pour réduire les entrées d'eaux parasites ;
- Une durée d'extinction de la dette un peu élevée à cause du fort emprunt de 2019 mais une baisse prochaine des annuités
- Des réclamations toujours aussi nombreuses ;
- Un taux d'impayés qui revient à des valeurs raisonnables
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 524,58 €/an en 2023 et 563,24 € TTC en 2024 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,37 €/m³ en 2023 et 4,69 €/m³ en 2024.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2024 est de 860,60 € TTC, soit 7,17 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2023 sur la Gironde, soit 5,44 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2023**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service **2 100** (2065 en 2022) Ratio AEP : 2,08 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservi **4 368** (4514 en 2022)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés **3 385** (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : **62,0%** (valeur en 2022 : 64,6 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau

Altimétrie au-dessus de 50%

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Précision nombre de branchements par tronçon de réseau

Récapitulatif et localisation des interventions

Programme pluriannuel des inspections et réparations

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	97%		15
TOTAL A+B			45
10		X	
0 à 5	0%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2022 était de : 85 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 et 2016)

Pollution de la zone collective : 262,08 kg/j de DBO5 (base 60 g / habitant potentiel)

Pollution industrielle :

TOTAL 262,08 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : **25**

Bilans conformes : **25**

Bilans dans domaine de garantie : **24**

Bilans conformes dans DTG : **24**

Le Tourne Lestiac Capian

Autocontrôle : 12 12 1

Conformité : 12 12 1

100% 100% 100%

12/12 12/12 1/1

Données Police de l'Eau de septembre 2022 sur bilans 2021	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	2022
Le Tourne	100%	100%	100%	93	100%
Lestiac	100%	100%	100%	58	100%
Capian	100%	100%	100%	8,2	100%
Moyenne	100%	100%	100%	159,2	100,0%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)			100,0%		100,0%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 38,2 km

	2023	2022	2021	2020	2019	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,000 km
---	---	-------	----------

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0

	2023	2022	
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,17%	P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	0,0%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 66,1 t MS (1,2 kg MS/ kg DBO5 traité / an) abonnés :

Production réelle de boues : 62,2 t MS soit 94 % (50,9 t en 2022)

Filière boues : déshydratation par bennes et compostage

Conformité de la filière : **Oui****Boues éliminées par la filière : 56,5 t MS**

	2023	2022	
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2022 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 100 abonnés
Nombre de réclamation :	53 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2023	2022
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	25,24	37,77
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 100	Consommation :	2,0800 €/m3
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume facturé :	156 337 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	365 733,59 €	Frais généraux :	7 867,96 €
PFAC :	4 000,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	3 012,06 €	Charges financières :	44 369,26 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	224 760,18 €
Recettes financières :	616 476,45 €	Travaux :	442 146,18 €
Report année n-1 :	591 599,00 €	Charges exception. :	4 000,00 €
Divers :	0,00 €	Autres charges :	14 542,02 €
TOTAL Recettes :	1 580 821,10 €	TOTAL Dépenses :	737 685,60 €
Bilan :	843 135,50 €	Reste à réaliser :	0,00 €
	Clôture Compte Administratif		843 135,50 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées


	2023	2022	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 729 680,67 €	1 797 276,47 €	-67 595,80 €	-3,8%
Recettes réelles	989 222,10 €	426 707,01 €	562 515,09 €	131,8%
Dépenses réelles	733 685,60 €	283 946,44 €	449 739,16 €	158,4%
Capital remboursé	224 760,18 €	206 627,70 €	18 132,48 €	8,8%
Amortissements	173 669,76 €	173 669,76 €	0,00 €	0,0%

Montant des factures impayées (année n-1):	21 960,00 €	2022	765 690 €
Montant des abandons de créances :	222,18 €	0,001 €/m3	2 dossiers

	2023	2022
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	301 966 €	350 038,60 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	5,7 ans	5,1 ans
Taux d'impayés (P257.0)	2,87%	4,47%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 368
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	56,5 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	4,69 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	62,0%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,001 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	5,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,87%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	25,2



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



eau
GRAND SUD-OUEST
INTERCOMMUNALITÉ

Note d'information sur les redevances
L'agence de l'eau vous informe

Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

POURQUOI DES REDEVANCES ?
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...
Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de vos communes sur www.services.eaufrance.fr
Les composantes du prix de l'eau :
• le service de collecte et de traitement des eaux usées
• le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
• les redevances de l'agence de l'eau
• les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et éventuelle TVA.
Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau en France métropolitaine est de 4,23 euros TTC/m³ dont 2,12€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 € TTC/m³ pour l'assainissement collectif.
Pour un foyer consommant 120 m³ par an, le prix de l'eau est donc de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SIAEPA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Document à joindre au BPOCS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Articles 333-6 de la loi relative à la transparence de l'information sur le prix et la qualité du service public (BPOCS) et la loi relative à la transparence de l'information sur le prix et la qualité du service public (BPOCS) de 2016. Ce document est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi relative à la transparence de l'information sur le prix et la qualité du service public (BPOCS) de 2016 a été modifiée par la loi relative à la transparence de l'information sur le prix et la qualité du service public (BPOCS) de 2023.
BPOCS - voir l'annexe 1 de ce rapport (<http://www.services.eaufrance.fr>) pour connaître les modalités de consultation.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?
En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels collectifs et les activités économiques concernées.	 68,5 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 8,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et réparateurs sur le prix des produits.	<p style="font-size: 24px; margin: 0;">100 €</p> <p style="font-size: 18px; margin: 0;">de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023</p>	 1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 2,70 € de prélèvement payés par les irrigants	 3,45 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?
Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 7,20 € aux acteurs économiques industriels et le traitement dangereux pour l'eau	 14,30 € pour l'élaboration des politiques de l'eau (études, connexions, réseaux de surveillance, éducation, information et international)	 22,15 € aux collectivités pour la gestion des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 15 € aux exploitants concernés pour des actions de pollution et la gestion de l'eau dans l'agriculture	<p style="font-size: 24px; margin: 0;">100 €</p> <p style="font-size: 18px; margin: 0;">d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023</p>	 5 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 13,50 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)	 22,85 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des ressources en eau (hors agriculture) (des zones humides)	

2 / NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...

11 MILLIONS DE M ³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU PROJETÉS AGRÈS	60 NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RESEAUX)	76 NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE DEMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN ŒUVRE	849 NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
1 117 NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	16 NOMBRE DE PROJETS DE RECONSTRUCTION OU CONCERTÉE POUR L'EAU	58 NOMBRE D'ÉLECTAIRES DESURPENSABLES EN ZONES URBAINES EXISTANTES	358 NO DE SUBSTANCES NON DANGEREUSES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

*M3EC : millions m³ économisés ou projetés agrèés / BOD : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives/>

LANCEMENT DE TEMPO, LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Tempo' décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. Tempo' c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

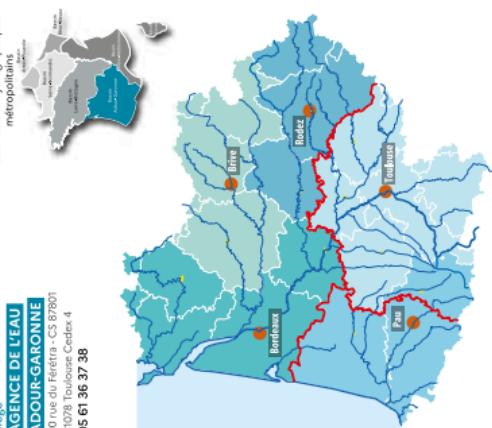
En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Feltre - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (Grip 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lévygnolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(66 • 15 • 30 • 73 • 24 • 63 • 47)
84 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET COTIÈRES
PAU (66 • 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (66 • 09 • 01 • 07 • 32 • 34 • 61 • 62)
37 rue Saint-Roch - CS 14407
31000 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (66 • 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Conception : A&E D&C - Adaptation A&G Avril 2024 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, ItsoPhoto & Jean-Louis Aubert

PEFC

1600 M³ VERT*

1964 **1** MISSION COMMUNE pour l'eau, pour l'eau, pour l'eau et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS Partager la ressource. Agir pour les eaux littorales et le littoral. Garantir le bon état des eaux métropolitaines.

1600 AGENTS ENGAGÉS pour une expertise sur le territoire métropolitain

2024 Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

AGENCES DE L'EAU